

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 14 janvier 2017

• **Conseillers élus** : 78 ..... • **En exercice** : 78.....

• **Présents** : 70

MM. ADIER, ADRIAN, Mme AUDIS, MM. DERU, BALLIE, BINTZ, BITTE, BOHN, BORN, Mmes BOUR, BOUR-MAS, BOYON, MM. BRETNACHER, COSCARELLA, Mme CRUMBACH, M. DELLES, Mme DOME, MM. DREISTADT, FILLIUNG, FRANKE, GROSS, HELFENSTEIN, HOSTRENKO, IDOUX, IMHOFF, JACOB, JACQUOT, Mme JOHO, MM. KIEFFER, KLEIN, KOEHLER, KONIECZNY, LANG, LAURENT, Mme LEROY, MM. MARET, MATZ, MAYOT, MICK, Cédric MULLER, Eddie MULLER, Frédéric MULLER, MM. Gabriel MULLER, Jean-Paul MULLER, Vincent MULLER, Mme ORDENER, M. PIAIA, Mme PILI, M. RISSE, Mme SANTIN, MM. SCHAEFFER, SCHÄFER, SEICHEPINE, MM. SŁIWINSKI, STEINER, Mme STELMASZYK, MM. THIEL, THIERRY, THIS, THISSE, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. TLEMSANI, TOTTOLI, VAYSSETTE, MM. VUKOJEVIC, WALKOWIAK, WEBER, Mme WINTER, MM. WOJCIECHOWSKI, YAHIAOUI

• **Absent représenté par son suppléant** : 1

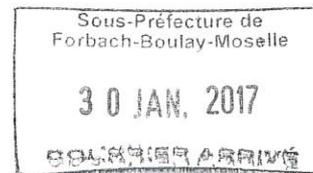
M. Jean-Jacques BALLEVRE par M. Claude DERU

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 7

M. Jean-Pierre BIÈS (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling)  
Mme Anne LAUER (St Avold) à M. Michel KIEFFER (St Avold)  
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Mirella STELMASZYK (St Avold)  
M. Philippe RENARD (DESTROY) à M. Daniel KLEIN (Suisse)  
Mme Dolores ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital)  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)  
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold)

• **Absent non excusé** : 1

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)



Point n° 1

**OBJET** : Installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

**Rapporteur** : M. Aloyse LAURENT, Président d'Age.

Par les arrêtés préfectoraux suivants :

- n° 2016-DCTAJ/1-051 du 27 septembre 2016
- n° 2016-DCTAJ/1-099 du 22 décembre 2016
- et n° 2016-DCTAJ/1-104 du 29 décembre 2016

il a été constitué la fusion des communautés de communes du Centre Mosellan et du Pays Naborien qui prend le nom de '**Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan**'.

La composition du nouvel organe délibérant a été arrêtée par M. le Préfet de Moselle selon les modalités de droit commun prévues aux II et III de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, constitué de 78 sièges et désigné par les Conseils Municipaux des communes membres de l'EPCI, comme suit :

- **ALTRIPPE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Alain KONIECZNY  
Suppléant : M. Julien ALBERT

- **ALTVILLER** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Jean-Jacques BALLEVRE  
Suppléant : M. Claude DERU
  
- **BARONVILLE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Bernard JACQUOT  
Suppléant : Mme Marie-Pierre PELTIER
  
- **BERIG-VINTRANGE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Guy BORN  
Suppléant : Jacques LAUDWEIN
  
- **BIDING** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Gérard VAYSSETTE  
Suppléant : M. Alain HELLERINGER
  
- **BISTROFF** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Jean DELLES  
Suppléant : M. Emmanuel GERARD
  
- **BOUSTROFF** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Rémy THIS  
Suppléant : M. Laurent KREIS
  
- **BRULANGE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Jean-Claude MAYOT  
Suppléant : M. Pascal NOEL
  
- **CARLING** (4 Conseillers Communautaires)  
M. Gaston ADIER  
M. Jean-Pierre BIES  
Mme Anita BOUR  
Mme Joëlle CRUMBACH
  
- **DESTROY** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Philippe RENARD  
Suppléant : Mme Françoise CANTENEUR
  
- **DIESEN** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Gabriel WALKOWIAK  
Suppléant : Mme Corinne ROLSHAUSEN
  
- **DIFFEMBACH-LES-HELLIMER** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Gaston RISSE  
Suppléant : Mme Suzanne BUSDON
  
- **EINCHEVILLE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Pierre HOSTRENKO  
Suppléant : M. Julien CLAISER
  
- **ERSTROFF** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Jean-Claude BOHN  
Suppléant : Mme Anna THIEL

- **FOLSCHVILLER** (4 Conseillers Communautaires)  
Mme Giovanna BOYON  
M. Philippe KOEHLER  
Mme Joséphine LEROY  
M. Gabriel MULLER
  
- **FREMESTROFF** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Laurent FILLIUNG  
Suppléant : M. Joël RACAT
  
- **FREYBOUSE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Sébastien THISSE  
Suppléant : M. Patrice BISCHOFF
  
- **GRENING** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Roland IMHOFF  
Suppléant : M. Bernard DREYDEMY
  
- **GROSTENQUIN** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Patrick SEICHEPINE  
Suppléant : Mme Françoise GROSSE
  
- **GUESSLING-HEMERING** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Gérard JACOB  
Suppléant : M. Rémy FRANCK
  
- **HARPRICH** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Jean-Paul ADRIAN  
Suppléant : M. Bernard MOLTER
  
- **HELLIMER** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Romuald YAHIAOUI  
Suppléant : M. Jacques SCHERER
  
- **LACHAMBRE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Aloyse LAURENT  
Suppléant : M. Ludovic RIST
  
- **LANDROFF** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Sébastien MARET  
Suppléant : M. Jean VINGERT
  
- **LANING** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Dominique GROSS  
Suppléant : M. Alain KIRCH
  
- **LELLING** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Octave MATZ  
Suppléant : M. Jean-Marie NOMINE
  
- **LEYVILLER** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Daniel BALLIE  
Suppléant : M. Denis WAGNER

- **L'HOPITAL** (5 Conseillers Communautaires)

M. Jean-Claude DREISTADT

Mme Denise ORDENER

Mme Dolorès ROUFF

M. Roland THIEL

M. Gilbert WEBER

- **LIXING-LES-ST AVOLD** (1 Conseiller Communautaire)

M. Robert BINTZ

Suppléant : M. Patrick DECKER

- **MACHEREN** (3 Conseillers Communautaires)

Mme Sabine DOME

M. Claude SCHAFER

M. Bernard TRINKWELL

- **MAXSTADT** (1 Conseiller Communautaire)

M. Sébastien LANG

Suppléant : M. Bernard NOEL

- **MORHANGE** (4 Conseillers Communautaires)

M. Claude BITTE

M. Jacques IDOUX

M. Egon PIAIA

M. René TOTTOLI

- **PETIT-TENQUIN** (1 Conseiller Communautaire)

M. Vincent MULLER

Suppléant : M. Vincent Etienne MULLER

- **PORCELETTE** (3 Conseillers Communautaires)

M. René MICK

M. Eddie MULLER

Mme Fernande SANTIN

- **RACRANGE** (1 Conseiller Communautaire)

M. Jean-Paul MULLER

Suppléant : M. Raymond DIDOT

- **SAINT-AVOLD** (19 Conseillers Communautaires)

Mme Nadine AUDIS

Mme Véronique BOUR-MAS

M. Gérard BRETTNACHER

M. Pascal HELFENSTEIN

Mme Michèle JOHO

M. Michel KIEFFER

Mme Anne LAUER

Mme Nathalie PIGEOT

Mme Nathalie PILI

Mme Gabrielle PISTER

Mme Marilyn SALAMONOWSKI

M. Frédéric SLIWINSKI

M. René STEINER

Mme Mireille STELMASZYK

M. Christian THIERCY

M. Yahia TLEMSANI

Mme Michèle TIRONI-JOUBERT  
M. Gilbert VUKOJEVIC  
M. André WOJCIECHOWSKI

- **SUISSE** (1 Conseiller Communautaire)

M. Daniel KLEIN

Suppléant : M. Cyrille NOTIN

- **VAHL-EBERSING** (1 Conseiller Communautaire)

M. Antoine FRANKE

Suppléant : Mme Claudine MARTINELLE

- **VALLERANGE** (1 Conseiller Communautaire)

M. Bruno SCHAEFFER

Suppléant : M. Stéphane LIZEUR

- **VALMONT** (3 Conseillers Communautaires)

M. Salvatore COSCARELLA

M. Frédéric MULLER

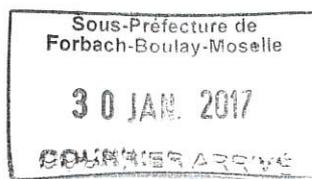
Mme Patricia WINTER

- **VILLER** (1 Conseiller Communautaire)

M. Cédric MULLER

Suppléant : M. Christophe DOUET

Après avoir donné connaissance de la désignation des conseillers communautaires, M. Aloyse LAURENT, Président d'Age, déclare installé le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan et invite le Conseil Communautaire à désigner le conseiller le plus jeune, en l'occurrence, M. Cédric MULLER comme secrétaire de séance.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 23 janvier 2017  
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI



Délibération du 14 janvier 2017  
Transmise à  
M. le Sous-Préfet de Forbach  
le 27 janvier 2017  
Reçue à la Sous-Préfecture de Forbach  
le 30 janvier 2017  
Publiée le 23 février 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU : 14 janvier 2017**

• **Conseillers élus : 78** ..... • **En exercice : 78** .....

• **Présents : 70**

MM. ADIER, ADRIAN, Mme AUDIS, MM. DERU, BALLIE, BINTZ, BITTE, BOHN, BORN, Mmes BOUR, BOUR-MAS, BOYON, MM. BRETTNACHER, COSCARELLA, Mme CRUMBACH, M. DELLES, Mme DOME, MM. DREISTADT, FILLIUNG, FRANKE, GROSS, HELFENSTEIN, HOSTRENKO, IDOUX, IMHOFF, JACOB, JACQUOT, Mme JOHO, MM. KIEFFER, KLEIN, KOEHLER, KONIECZNY, LANG, LAURENT, Mme LEROY, MM. MARET, MATZ, MAYOT, MICK, Cédric MULLER, Eddie MULLER, Frédéric MULLER, MM. Gabriel MULLER, Jean-Paul MULLER, Vincent MULLER, Mme ORDENER, M. PIAIA, Mme PILI, M. RISSE, Mme SANTIN, MM. SCHAEFFER, SCHÄFER, SEICHEPINE, MM. SLIWINSKI, STEINER, Mme STELMASZYK, MM. THIEL, THIERY, THIS, THISSE, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. TLEMSANI, TOTTOLI, VAYSETTE, MM. VUKOJEVIC, WALKOWIAK, WEBER, Mme WINTER, MM. WOJCIECHOWSKI, YAHIAOUI

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

M. Jean-Jacques BALLEVRE par M. Claude DERU

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 7**

M. Jean-Pierre BIÉS (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling)  
Mme Anne LAUER (St Avold) à M. Michel KIEFFER (St Avold)  
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK (St Avold)  
M. Philippe RENARD (DESTROY) à M. Daniel KLEIN (Suisse)  
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital)  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)  
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold)

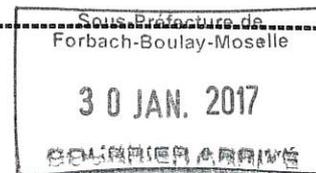
• **Absent non excusé : 1**

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)

**Point n° 2**

**OBJET : Election du Président.**

**Rapporteur : M. Aloyse LAURENT, Président d'Age.**



En vertu des dispositions des articles L. 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Aloyse LAURENT, Président d'Age, invite les candidats à la Présidence de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, à se faire connaître en vue de procéder à son élection, au scrutin secret, uninominal, à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour).

M. Aloyse LAURENT, Président d'Age, procède à l'appel à candidature puis au vote.

Quatre candidatures sont enregistrées :

- M. Jean-Claude DREISTADT, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
- Mme Michèle TIRONI-JOUBERT, Conseillère Communautaire de Saint-Avold ;
- M. René TOTTOLI, Conseiller Communautaire de Morhange ;
- M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de Saint-Avold ;

Les différents candidats présentent leur projet au Conseil Communautaire.

Après cette présentation, M. Aloyse LAURENT invite le Conseil Communautaire à procéder au vote du 1<sup>er</sup> tour de M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

Après dépouillement, le vote du premier tour donne les résultats suivants :

-	Votants	:	77
-	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	77
-	Bulletins blancs	:	6
-	Bulletin nul	:	0
-	Suffrages exprimés	:	71
-	Majorité absolue	:	36

Ont obtenu :

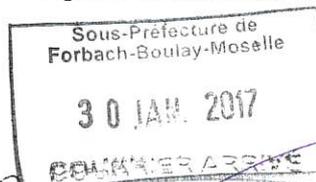
-	M. Jean-Claude DREISTADT	:	1 (une) voix,
-	Mme Michèle TIRONI-JOUBERT	:	6 (six) voix,
-	M. René TOTTOLI	:	5 (cinq) voix,
-	M. André WOJCIECHOWSKI	:	59 (cinquante- neuf) voix.
-			

M. André WOJCIECHOWSKI ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, M. le Président d'Age proclame M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan et lui adresse ses félicitations.

M. André WOJCIECHOWSKI remercie l'assemblée communautaire de la confiance qui lui a été accordée et souhaite que cette nouvelle intercommunalité puisse travailler en toute harmonie et dans la sérénité pour favoriser l'emploi et améliorer le quotidien de nos administrés.

Par ailleurs, il précise qu'il sera le Président de l'ensemble des communes et ne laissera aucune commune sur le bord du chemin, en évoquant notamment les petites communes de la nouvelle intercommunalité.

Délibération du 14 janvier 2017  
Transmise à  
M. le Sous-Préfet de Forbach  
le 27 janvier 2017  
Reçue à la Sous-Préfecture de Forbach  
le 30 janvier 2017  
Publiée le 23 février 2017



Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 23 janvier 2017  
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 14 janvier 2017

• **Conseillers élus : 78**..... • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 70**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,  
MM. ADIER, ADRIAN, Mme AUDIS, MM. DERU, BALLIE, BINTZ, BITTE, BOHN, BORN, Mmes BOUR, BOUR-MAS, BOYON, MM. BRETTNACHER, COSCARELLA,  
Mme CRUMBACH, M. DELLES, Mme DOME, MM. DREISTADT, FILLIUNG, FRANKE, GROSS, HELFENSTEIN, HOSTRENKO, IDOUX, IMHOFF, JACOB, JACQUOT, Mme JOHO,  
MM. KIEFFER, KLEIN, KOEHLER, KONIECZNY, LANG, LAURENT, Mme LEROY, MM. MARET, MATZ, MAYOT, MICK, Cédric MULLER, Eddie MULLER, Frédéric MULLER,  
MM. Gabriel MULLER, Jean-Paul MULLER, Vincent MULLER, Mme ORDENER, M. PIAJA, Mme PILI, M. RISSÉ, Mme SANTIN, MM. SCHAEFFER, SCHÄFER, SEICHEPINE,  
MM. SLIWINSKI, STEINER, Mme STELMASZYK, MM. THIEL, THIERY, THIS, THISSE, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. TLEMSANI, TOTTOLI, VAYSSETTE,  
MM. VUKOJEVIC, WALKOWIAK, WEBER, Mme WINTER, M. YAHIAOUI

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

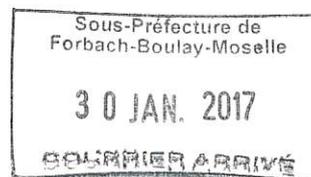
M. Jean-Jacques BALLEVRE par M. Claude DERU

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 7**

M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling)  
Mme Anne LAUER (St Avold) à M. Michel KIEFFER (St Avold)  
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK (St Avold)  
M. Philippe RENARD (DESTROY) à M. Daniel KLEIN (Suisse)  
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital)  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)  
M. Bernard TRINKWELL (Machereh) à M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold)

• **Absent non excusé : 1**

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)



Point n° 3

**OBJET** : Composition du Bureau de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

**Rapporteur** : M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la Communautés de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

En vertu des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé après l'élection du Président de la Communauté de Communes, à la composition du Bureau de ladite communauté.

Le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

L'élection des membres du Bureau d'un EPCI doit avoir lieu successivement et individuellement, au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour.

Ce faisant, il est procédé à l'élection de la composition du Bureau.

M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan propose au Conseil Communautaire la composition du Bureau en référence à celle du Comité de Pilotage constitué par les Conseillers Communautaires suivants :

M. Gaston ADIER  
M. Jean-Jacques BALLEVRE  
M. Robert BINTZ  
M. Claude BITTE  
M. Guy BORN  
M. Salvatore COSCARELLA  
M. Antoine FRANKE  
M. Pierre HOSTRENKO  
M. Jacques IDOUX  
M. Bernard JACQUOT  
M. Sébastien LANG  
M. Aloyse LAURENT  
M. Eddie MULLER  
M. Frédéric MULLER  
M. Gabriel MULLER  
M. Claude SCHÄFER  
M. Patrick SEICHEPINE  
M. Gabriel WALKOWIAK  
M. Gilbert WEBER  
M. André WOJCIECHOWSKI  
M. Romuald YAHIAOUI

Puis, il sollicite les candidatures éventuelles et aucune autre candidature n'est enregistrée.

Ce faisant, M. le Président procède à l'élection individuelle des membres du Bureau qui donne les résultats suivants :

Votants : 77  
Ont voté pour : 76  
Abstention : 1

Au vu de ces résultats, M. le Président déclare installé comme membres du Bureau, les Conseillers Communautaires suivants :

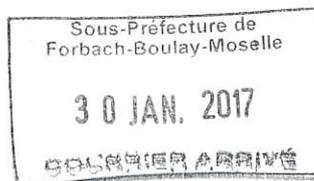
M. Gaston ADIER  
M. Jean-Jacques BALLEVRE  
M. Robert BINTZ  
M. Claude BITTE  
M. Guy BORN  
M. Salvatore COSCARELLA  
M. Antoine FRANKE  
M. Pierre HOSTRENKO  
M. Jacques IDOUX  
M. Bernard JACQUOT  
M. Sébastien LANG  
M. Aloyse LAURENT  
M. Eddie MULLER  
M. Frédéric MULLER  
M. Gabriel MULLER  
M. Claude SCHÄFER

M. Patrick SEICHEPINE  
M. Gabriel WALKOWIAK  
M. Gilbert WEBER  
M. André WOJCIECHOWSKI  
M. Romuald YAHIAOUI

Délibération du 14 janvier 2017  
Transmise à  
M. le Sous-Préfet de Forbach  
le 27 janvier 2017  
Reçue à la Sous-Préfecture de Forbach  
le 30 janvier 2017  
Publiée le 23 février 2017

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 23 janvier 2017  
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU : 14 janvier 2017**

• **Conseillers élus : 78** ..... • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 70**

MM. ADIER, ADRIAN, Mme AUDIS, MM. DERU, BALLIE, BINTZ, BITTE, BOHN, BORN, Mmes BOUR, BOUR-MAS, BOYON, MM. BRETTNACHER, COSCARELLA, Mme CRUMBACH, M. DELLES, Mme DOME, MM. DREIADT, FILLIUNG, FRANKE, GROSS, HELFENSTEIN, HOSTRENKO, IDOUX, IMHOFF, JACOB, JACQUOT, Mme JOHO, MM. KIEFFER, KLEIN, KOEHLER, KONIECZNY, LANG, LAURENT, Mme LEROY, MM. MARET, MATZ, MAYOT, MICK, Cédric MULLER, Eddie MULLER, Frédéric MULLER, MM. Gabriel MULLER, Jean-Paul MULLER, Vincent MULLER, Mme ORDENER, M. PIAIA, Mme PILI, M. RISSE, Mme SANTIN, MM. SCHAEFFER, SCHÄFER, SEICHEPINE, MM. SLIWINSKI, STEINER, Mme STELMASZYK, MM. THIEL, THIERY, THIS, THISSE, Mme TIRONI-JOUBERT, MM. TLEMSANI, TOTTOLI, VAYSSETTE, MM. VUKOJEVIC, WALKOWIAK, WEBER, Mme WINTER, MM. WOJCIECHOWSKI, YAHIAOUI

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

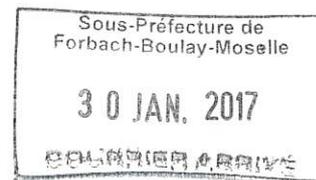
M. Jean-Jacques BALLEVRE par M. Claude DERU

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 7**

M. Jean-Pierre BIÈS (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling)  
Mme Anne LAUER (St Avold) à M. Michel KIEFFER (St Avold)  
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK (St Avold)  
M. Philippe RENARD (DESTROY) à M. Daniel KLEIN (Suisse)  
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital)  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)  
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold)

• **Absent non excusé : 1**

Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)



---

**Point n° 4**

**OBJET : Création des postes de Vice-Présidents.**

**Rapporteur : M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la Communautés de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.**

En vertu des dispositions des articles L. 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-Présidents est limité à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif du Conseil Communautaire, dans la limite de 15 Vice-Présidents, sauf si la délibération est prise à la majorité des deux tiers, auquel cas ce maximum est de 30 % (arrondi à l'entier inférieur) de l'effectif du Conseil Communautaire, toujours dans la limite de 15 Vice-Présidents.

M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan propose de voter pour 14 Vice-Présidents, en se laissant le choix de nommer ultérieurement et en temps utile, le 15<sup>ème</sup> Vice-Président, cela au regard des futures compétences à exercer.

En attendant, il soumet au vote du Conseil Communautaire la création de 14 postes de Vice-Présidents.

**Décision du Conseil Communautaire :**

Le Conseil Communautaire adopte la création de 14 postes de Vice-Présidents à la majorité des suffrages exprimés.

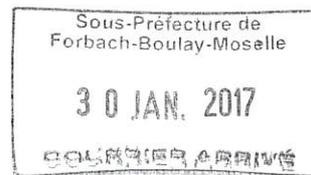
Ont voté contre : M. IDOUX, M. Jean-Paul MULLER, M. PIAIA, Mme TIRONI-JOUBERT, M. TOTTOLI, M. VAYSSETTE

Se sont abstenus : M. DREISTADT, M. KLEIN et son mandant M. RENARD

Délibération du 14 janvier 2017  
Transmise à  
M. le Sous-Préfet de Forbach  
le 27 janvier 2017  
Reçue à la Sous-Préfecture de Forbach  
le 30 janvier 2017  
Publiée le 23 février 2017

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 23 janvier 2017  
Le Président

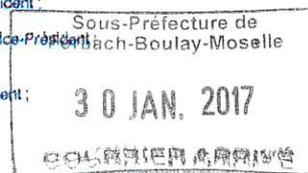
A. WOJCIECHOWSKI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU : 14 janvier 2017**

- **Conseillers élus : 78** ..... \* **En exercice : 78** .....
- **Présents : 60**  
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,  
MM. ADIER, ADRIAN, Mme AUDIS, MM. DERU, BALLIE, BINTZ, BITTE, BOHN, BORN, Mmes BOUR, BOYON, MM. BRETTNACHER, COSCARELLA, Mme CRUMBACH,  
M. DELLES, Mme DOME, MM. DREIŠTADT, FRANKE, GROSS, HELFENSTEIN, HOSTREŃKO, JACOB, JACQUOT, Mme JOHO, MM. KIEFFER, KOEHLER, KONIECZNY, LANG,  
M. LAURENT, Mme LEROY, MM. MARET, MATZ, MAYOT, MICK, Cédric MULLER, Eddie MULLER, Frédéric MULLER, Gabriel MULLER, Vincent MULLER, Mme ORDENER,  
M. RISSE, Mme SANTIN, MM. SCHAEFFER, SCHÄFER, SEICHEPINE, SŁIWINSKI, Mme STELMASZYK, MM. THIEL, THIERCY, THIS, THISSE, Mme TIRONI-JOUBERT,  
MM. TLEMSANI, VAYSSETTE, VUKOJEVIC, WALKOWIAK, WEBER, Mme WINTER, M. YAHIAOUI
- **Absent représenté par son suppléant : 1**  
M. Jean-Jacques BALLEVRE par M. Claude DERU
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**  
M. Jean-Pierre BIÉS (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling)  
Mme Véronique BOUR-MAS (St Avold) à M. Gérard BRETTNACHER (St Avold) à compter du pt n°5 pour l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
M. Laurent FILLIUNG (Frémestroff) à M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing)  
M. Jacques IDOUX (Morhange) à M. René TOTTOLI (Morhange) à compter du pt n°5 pour l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président puis absent à partir de l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
M. Roland IMHOFF (Gréning) à M. Vincent MULLER (Petit-Tenquin) à compter du pt n°5 pour l'élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
M. Daniel KLEIN (Suisse) à M. Alain KONIECZNY (Aitrippe) à compter du pt n°5 pour l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
Mme Anne LAUER (St Avold) à M. Michel KIEFFER (St Avold)  
M. Jean-Paul MULLER (Racrange) à M. Sébastien LANG (Maxstadt) à compter du pt n°5 pour l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
Mme Nathalie PILI (St Avold) à M. Frédéric SŁIWINSKI (St Avold) à compter du pt n°5 pour l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK (St Avold)  
M. Philippe RENARD (DESTRY) à M. Daniel KLEIN (Suisse) jusqu'au départ de M. Daniel KLEIN à l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital)  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)  
M. René STEINER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold) à compter du pt n°5 pour l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold)
- **Absents non excusés : 2**  
M. Egon PIAJA (Morhange) à compter du pt n°5 pour l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
Mme Nathalie PIGEOT (St Avold) ;



**Point n° 5**

**OBJET :** Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

**Rapporteur :** M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la Communautés de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

Le nombre de postes de Vice-Présidents ayant été fixé par le Conseil Communautaire au point précédent, sous le point n°4, M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, au scrutin uninominal, à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour).

Il propose la candidature des Conseillers Communautaires suivants aux postes de Vice-Présidents :

- **1<sup>er</sup> Vice-Président :** M. Claude BITTE  
en charge de l'Aménagement du Territoire Communautaire, du Développement Economique et Emploi sur le périmètre du Centre Mosellan

- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Gilbert WEBER  
en charge du Développement Economique et Emploi sur le périmètre de Saint-Avold et en charge du SCOT
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Gabriel MULLER  
en charge des Travaux, SIG, Cadastre, Sécurité des Zones Communautaires, Politique de la Ville et Police Intercommunale
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Pierre HOSTRENKO  
en charge de l'Assainissement sur le périmètre du Centre Mosellan et coordination du Comité de Pilotage Assainissement et Eau sur le territoire communautaire
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Gaston ADIER  
en charge des Finances
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Claude SCHÄFER  
en charge des Transports Urbains, Réseau Ferré et accessibilité, éco-mobilité et co-voiturage
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Antoine FRANKE  
en charge de la ruralité, maison des services, service aux communes
- 8<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Gabriel WALKOWIAK  
en charge de la politique du logement et cadre de vie et Aire d'Accueil des Gens du Voyage sur le territoire communautaire
- 9<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Frédéric MULLER  
en charge de l'Environnement, des Déchetteries Communautaires, de la Communication et du Haut-Débit
- 10<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Guy BORN  
en charge de la collecte des ordures ménagères et des déchets sur le territoire communautaire
- 11<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Aloyse LAURENT  
en charge des Relations Transfrontalières, du Développement Commercial sur le périmètre du territoire communautaire et du Salon de l'Agriculture
- 12<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Eddie MULLER  
en charge du Développement Technologique, énergies nouvelles, enseignement supérieur, formation et recherches
- 13<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Robert BINTZ  
en charge des Cours d'Eau, des Zones Humides, GEMAPI et Nouvelles Compétences
- 14<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Jean-Jacques BALLEVRE  
en charge du développement rural, des chemins de randonnée et pistes cyclables, du soutien aux actions de protection animale et du Tourisme.

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, il est procédé au vote par scrutin uninominal à l'élection des 14 Vice-Présidents.

### **Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 77
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Bulletins blancs : 7
- Bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 35
- Claude BITTE 69 (soixante-neuf) voix.

M. le Président proclame M. Claude BITTE élu en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

### **Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 77
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Bulletins blancs : 20
- Bulletins nuls : 2
- Majorité absolue : 28
- Gilbert WEBER 55 (cinquante-cinq) voix.

M. le Président proclame M. Gilbert WEBER élu en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

### **Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 77
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Bulletins blancs : 5
- Bulletin nul : 0
- Majorité absolue : 37
- Gabriel MULLER 72 (soixante-douze) voix.

M. le Président proclame M. Gabriel MULLER élu en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

### **Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 77
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Bulletins blancs : 6
- Bulletin nul : 0
- Majorité absolue : 36
- Pierre HOSTRENKO 71 (soixante et onze) voix.
-

M. le Président proclame M. Pierre HOSTRENKO élu en qualité de 4<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 77
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- Bulletins blancs : 12
- Bulletin nul : 0
- Majorité absolue : 33
- Gaston ADIER 65 (soixante-cinq) voix.

M. le Président proclame M. Gaston ADIER élu en qualité de 5<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 76
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Bulletins blancs : 8
- Bulletin nul : 0
- Majorité absolue : 35
- Claude SCHÄFER 68 (soixante-huit) voix.

M. le Président proclame M. Claude SCHÄFER élu en qualité de 6<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 76
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Bulletins blancs : 11
- Bulletin nul : 0
- Majorité absolue : 33
- Antoine FRANKE 65 (soixante-cinq) voix.

M. le Président proclame M. Antoine FRANKE élu en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 75
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Bulletins blancs : 9
- Bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 33
- Gabriel WALKOWIAK 65 (soixante-cinq) voix.

M. le Président proclame M. Gabriel WALKOWIAK élu en qualité de 8<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 9<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 75
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Bulletins blancs : 13
- Bulletin nul : 0
- Majorité absolue : 32
- Frédéric MULLER 62 (soixante-deux) voix.

M. le Président proclame M. Frédéric MULLER élu en qualité de 9<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 73
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 73
- Bulletins blancs : 11
- Bulletin nul : 0
- Majorité absolue : 32
- Guy BORN 62 (soixante-deux) voix.

M. le Président proclame M. Guy BORN élu en qualité de 10<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 11<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 73
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 73
- Bulletins blancs : 13
- Bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 30
- Aloyse LAURENT 59 (cinquante-neuf) voix.

M. le Président proclame M. Aloyse LAURENT élu en qualité de 11<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

### Election du 12<sup>ème</sup> Vice-Président :

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 73
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 73
- Bulletins blancs : 18
- Bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 27
- Eddie MULLER 54 (cinquante-quatre) voix.

M. le Président proclame M. Eddie MULLER élu en qualité de 12<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

### Election du 13<sup>ème</sup> Vice-Président :

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 73
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 73
- Bulletins blancs : 11
- Bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 31
- Robert BINTZ 61 (soixante et un) voix.

M. le Président proclame M. Robert BINTZ élu en qualité de 13<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

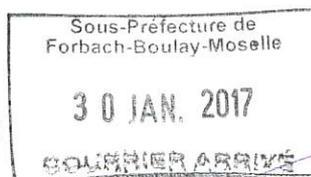
### Election du 14<sup>ème</sup> Vice-Président :

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 73
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 73
- Bulletins blancs : 9
- Bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 32
- Jean-Jacques BALLEVRE 63 (soixante-trois) voix.

M. le Président proclame M. Jean-Jacques BALLEVRE élu en qualité de 14<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

Délibération du 14 janvier 2017  
Transmise à  
M. le Sous-Préfet de Forbach  
le 27 janvier 2017  
Reçue à la Sous-Préfecture de Forbach  
le 30 janvier 2017  
Publiée le 23 février 2017



Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 23 janvier 2017  
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 14 janvier 2017

• Conseillers élus : 78 ..... \* En exercice : 78.....

• Présents : 59

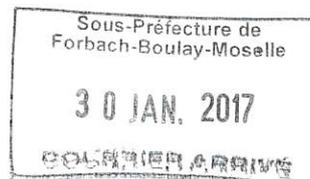
M. André WOJCIECHOWSKI, Président,  
MM. ADIER, ADRIAN, Mme AUDIS, MM. DERU, BALLIE, BINTZ, BITTE, BOHN, BORN, Mmes BOUR, BOYON, MM. BRETTNACHER, COSCARELLA, Mme CRUMBACH,  
M. DELLES, Mme DOME, MM. DREIŠTADT, FRANKE, GROSS, HELFENSTEIN, HOŠTRENKO, JACOB, JACQUOT, Mme JOHO, MM. KIEFFER, KOEHLER, KONIECZNY, LANG,  
M. LAURENT, Mme LEROY, MM. MARET, MATZ, MAYOT, MICK, Cédric MÜLLER, Eddie MÜLLER, Frédéric MÜLLER, Gabriel MÜLLER, Vincent MÜLLER, Mme ORDENER,  
M. RISSÉ, Mme SANTIN, MM. SCHAEFFER, SCHÄFER, SEICHEPINE, SLIWINSKI, Mme STELMASZYK, MM. THIEL, THIÉRCY, THIS, THISSÉ, Mme TIRONI-JOUBERT,  
MM. TLEMSANI, VAYSSETTE, VUKOJEVIC, WALKOWIAK, WEBER, Mme WINTER,

• Absent représenté par son suppléant : 1

M. Jean-Jacques BALLEVRE par M. Claude DERU

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14

M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling)  
Mme Véronique BOUR-MAS (St Avold) à M. Gérard BRETTNACHER (St Avold)  
M. Laurent FILLJUNG (Frémestroff) à M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing)  
M. Roland IMHOFF (Gréning) à M. Vincent MÜLLER (Petit-Tenquin)  
M. Daniel KLEIN (Suisse) à M. Alain KONIECZNY (Aitrippe)  
Mme Anne LAUER (St Avold) à M. Michel KIEFFER (St Avold)  
M. Jean-Paul MULLER (Racrange) à M. Sébastien LANG (Maxstadt)  
Mme Nathalie PILI (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI (St Avold)  
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK (St Avold)  
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital)  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)  
M. René STEINER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold)  
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold)  
M. Romuald YAHIAOUI (Hällimer) à M. Claude BITTE (Morhange)



• Absents non excusés : 5

M. Jacques IDOUX (Morhange)  
M. Egon PIAIA (Morhange)  
Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)  
M. Philippe RENARD (Destry)  
M. René TOTTOLI (Morhange)

---

### Point n° 6

**OBJET :** Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents de la Communauté de Communes.

**Rapporteur :** M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la Communautés de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

A la suite de la création par fusion de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il importe de voter à compter de l'installation du Conseil Communautaire, les indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents auxquels le Président de l'EPCI donnera la délégation de fonction et cela dans la limite du crédit global suivant le tableau ci-après.

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES DE  
FONCTION DU PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

FONCTION	IDENTITE	INDEMNITE DE BASE	POPULATION 50 000 à 99 999 habitants
PRESIDENT	André WOJCIECHOWSKI	82,49 %	
VICE-PRESIDENT	Claude BITTE	33,00 %	
	Gilbert WEBER	33,00 %	
	Gabriel MULLER	33,00 %	
	Pierre HOSTRENKO	33,00 %	
	Gaston ADIER	33,00 %	
	Claude SCHÄFER	33,00 %	
	Antoine FRANKE	33,00 %	
	Gabriel WALKOWIAK	33,00 %	
	Frédéric MULLER	33,00 %	
	Guy BORN	33,00 %	
	Aloyse LAURENT	33,00 %	
	Eddie MULLER	33,00 %	
	Robert BINTZ	33,00 %	
	Jean-Jacques BALLEVRE	33,00 %	

**Décision du Conseil Communautaire :**

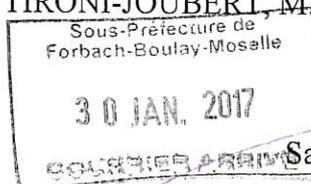
Après discussion portant notamment sur les taux d'indemnités conférés au Président et aux Vice-Présidents, M. le Président rappelle que le taux proposé au vote du Conseil Communautaire tient compte des obligations imposées au Président et aux Vice-Présidents pour les nombreuses et différentes réunions qui seront nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle intercommunalité, qui engendreront beaucoup de déplacements.

La délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre : M. DREISTADT, Mme TIRONI-JOUBERT, M. VAYSSETTE

Se sont abstenus : MM. BOHN, LANG

Délibération du 14 janvier 2017  
Transmise à  
M. le Sous-Préfet de Forbach  
le 27 janvier 2017  
Reçue à la Sous-Préfecture de Forbach  
le 30 janvier 2017  
Publiée le 23 février 2017



Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 23 janvier 2017  
Le Président



A. WOJCIECHOWSKI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 14 janvier 2017

• Conseillers élus : 78 ..... • En exercice : 78.....

• Présents : 59

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,  
MM. ADIER, ADRIAN, Mme AUDIS, MM. DERU, BALLIE, BINTZ, BITTE, BOHN, BORN, Mmes BOUR, BOYON, MM. BRETTNACHER, COSCARELLA, Mme CRUMBACH,  
M. DELLES, Mme DOME, MM. DREISTADT, FRANKE, GROSS, HELFENSTEIN, HOSTRENKO, JACOB, JACQUOT, Mme JOHO, MM. KIEFFER, KOEHLER, KONIECZNY, LANG,  
M. LAURENT, Mme LEROY, MM. MARET, MATZ, MAYOT, MICK, Cédric MULLER, Eddie MULLER, Frédéric MULLER, Gabriel MULLER, Vincent MULLER, Mme ORDENER,  
M. RISSE, Mme SANTIN, MM. SCHAEFFER, SCHÄFER, SEICHEPINE, SLIWINSKI, Mme STELMASZYK, MM. THIEL, THIERCY, THIS, THISSE, Mme TIRONI-JOUBERT,  
MM. TLEMSANI, VAYSETTE, VUKOJEVIC, WALKOWIAK, WEBER, Mme WINTER.

• Absent représenté par son suppléant : 1

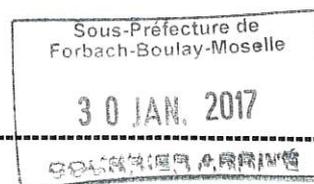
M. Jean-Jacques BALLEVRE par M. Claude DERU

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14

M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling)  
Mme Véronique BOUR-MAS (St Avold) à M. Gérard BRETTNACHER (St Avold)  
M. Laurent FILLIUNG (Frémestroff) à M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing)  
M. Roland IMHOFF (Gréning) à M. Vincent MULLER (Petit-Tenquin)  
M. Daniel KLEIN (Suisse) à M. Alain KONIECZNY (Altrippe)  
Mme Anne LAUER (St Avold) à M. Michel KIEFFER (St Avold)  
M. Jean-Paul MULLER (Racrange) à M. Sébastien LANG (Maxstadt)  
Mme Nathalie PILI (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI (St Avold)  
Mme Gabrielle PISTER (St Avold) à Mme Mireille STELMASZYK (St Avold)  
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital)  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)  
M. René STEINER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold)  
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold)  
M. Romuald YAHIAOUI (Heilimer) à M. Claude BITTE (Morhange)

• Absents non excusés : 5

M. Jacques IDOUX (Morhange)  
M. Egon PIAIA (Morhange)  
Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)  
M. Philippe RENARD (Destry)  
M. René TOTTOLI (Morhange)



---

**Point n° 7**

**OBJET : Lecture de la charte de l'Elu local.**

**Rapporteur : M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la Communautés de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.**

En exécution de la loi n° 2015-366 du 31 mars visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, il est rappelé à l'assemblée communautaire les dispositions de l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

‘Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élus local, document ci-annexé, dont Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglo Saint-Avold Centre Mosellan remet un exemplaire à chaque conseiller communautaire et en donne lecture.

## CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

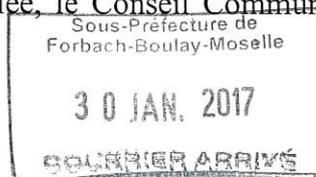
### Décision du Conseil Communautaire :

M. le Président donne la parole à Mme TIRONI-JOUBERT qui souhaiterait savoir si cette charte de l'Elu local pourrait être soumise à la signature de chaque conseiller communautaire présent, afin qu'il puisse la respecter dans le futur.

M. le Président de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan lui répond que cette charte est simplement soumise à la lecture et remise à chaque conseiller communautaire.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Communautaire prend acte de la Charte de l'Elu local.

Délibération du 14 janvier 2017  
Transmise à  
M. le Sous-Préfet de Forbach  
le 27 janvier 2017  
Reçue à la Sous-Préfecture de Forbach  
le 30 janvier 2017  
Publiée le 23 février 2017



Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 23 janvier 2017  
Le Président

A. WOJCIECHOWSKI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU : 14 janvier 2017**

• **Conseillers élus : 78** ..... • **En exercice : 78** .....

• **Présents : 58**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,  
MM. ADIER, ADRIAN, Mme AUDIS, MM. DERU, BALLIE, BINTZ, BITTE, BOHN, BORN, Mmes BOUR, BOYON, MM. BRETTNACHER, COSCARELLA, Mme CRUMBACH,  
M. DELLES, Mme DOME, MM. DREISTADT, FRANKE, GROSS, HELFENSTEIN, HOSTRENKO, JACOB, JACQUOT, Mme JOHO, MM. KIEFFER, KOEHLER, KONIECZNY, LANG,  
M. LAURENT, Mme LEROY, MM. MARET, MATZ, MAYOT, MICK, Cécilie MULLER, Eddie MULLER, Frédéric MULLER, Gabriel MULLER, Vincent MULLER, Mme ORDENER,  
M. RISSE, Mme SANTIN, MM. SCHAEFFER, SCHÄFER, SEICHEPINE, SLIWINSKI, Mme STELMASZYK, MM. THIEL, THIÉRCY, THIS, Mme TIRONI-JOUBERT, M. TLEMSANI,  
M. VAYSETTE, VUKOJEVIC, WALKOWIAK, WEBER, Mme WINTER,

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

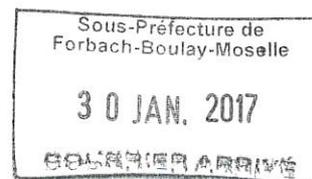
M. Jean-Jacques BALLEVRE par M. Claude DERU

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling)  
Mme Véronique BOUR-MAS (St Avold) à M. Gérard BRETTNACHER (St Avold)  
M. Laurent FILLIUNG (Frémestroff) à M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing)  
M. Roland IMHOFF (Gréning) à M. Vincent MULLER (Petit-Tarquin)  
M. Daniel KLEIN (Suisse) à M. Alain KONIECZNY (Altrippe)  
Mme Anne LAUER (St Avold) à M. Michel KIEFFER (St Avold)  
M. Jean-Paul MULLER (Racrangé) à M. Sébastien LANG (Maxstadt)  
Mme Nathalie PILI (St Avold) à M. Frédéric SLIWINSKI (St Avold)  
Mme Gabriella PISTER (St Avold) à Mme Mirielle STELMASZYK (St Avold)  
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital)  
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (St Avold) à M. Yahia TLEMSANI (St Avold)  
M. René STEINER (St Avold) à Mme Nadine AUDIS (St Avold)  
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold)  
M. Romuald YAHIAOUI (Hellimer) à M. Claude BITTE (Morhange)

• **Absents non excusés : 6**

M. Jacques IDOUX (Morhange)  
M. Egon PIAJA (Morhange)  
Mme Nathalie PIGEOT (St Avold)  
M. Philippe RENARD (Destry)  
M. Sébastien THISSE (Freybouse)  
M. René TOTTOLI (Morhange)



**Point n° 8**

**OBJET : Délégations accordées à M. le Président de la Communauté de Communes par le Conseil Communautaire en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Rapporteur : M. Claude BITTE, Vice-Président**

Le Conseil Communautaire peut donner délégation au Président en vertu des dispositions des articles L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales en tout ou partie et pour la durée de son mandat.

En application de ces dispositions, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer au Président, les dispositions suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services intercommunaux ;
2. De fixer les tarifs des droits de voirie, des stationnements, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3. De procéder dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et de passer à cet effet les actes nécessaires après avoir recueilli au préalable l'avis de la commission des finances ;

Les emprunts pourront être :

- A court, moyen ou long terme et éventuellement sous forme obligataire libellés en euros,
- Avec possibilités d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- Au taux d'intérêt et/ou indexé (révisable ou variable), à taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président, pourra à son initiative :

- exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres d'un montant inférieur à 209 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;
  5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes et de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules intercommunaux ;
  7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
  8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
  10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, huissiers de justice et experts ;
  11. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de l'Intercommunalité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
  12. De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de l'intercommunalité préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
  13. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EVRIBOR – ou un taux fixe !

14. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatif à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de l'intercommunalité.
15. D'autoriser, au nom de l'intercommunalité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
16. D'intenter, au nom de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan, les actions en justice ou défendre les intérêts de la Communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter tant en première instance qu'en appel de cassation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'une citation directe ou toute autre action qu'elle que puisse être sa nature. Le Président pourra se faire assister par l'avocat de son choix ;
17. De se constituer partie civile aux côtés des agents intercommunaux conformément aux dispositions de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui stipule que « la collectivité est subrogée dans les droits éventuels du fonctionnaire victime d'un accident provoqué par un tiers jusqu'à concurrence des charges qu'elle a supportées ou supporte du fait de cet accident » ;

.....

Sauf disposition contraire dans la délibération du Conseil Communautaire portant délégation, les décisions prises par le Président en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un Vice-Président, agissant par délégation du Président, dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Président, par le Conseil Communautaire ;

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire ;

Le Conseil Communautaire peut toujours mettre fin à la délégation ;

Le Conseil Communautaire est invité à donner tous pouvoirs au Président en vue de l'application des dispositions susvisées à compter de la séance de ce jour et cela jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Communautaire.

**Décision du Conseil Communautaire :**

Après discussion et précisions complémentaires, la délibération amendée est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre : M. DREISTADT, Mme TIRONI-JOUBERT, M. VAYSETTE

est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.  
 Forbach-Boulay-Moselle  
 30 JAN. 2017  
 COLLETTIER ARRIVÉ

Délibération du 14 janvier 2017  
 Transmise à  
 M. le Sous-Préfet de Forbach  
 le 27 janvier 2017  
 Reçue à la Sous-Préfecture de Forbach  
 le 30 janvier 2017  
 Publiée le 23 février 2017

Pour extrait conforme  
 Saint-Avold, le 27 janvier 2017  
 Le Président  
 A. WOJCIECZKOWSKI

